

Qu'est-ce sinon de l'arbitrage obligatoire du plus mauvais genre?

**L'hon. M. Pickersgill:** Votre bill de 1958 renfermait exactement la même chose.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'aimerais que vous vous départissiez de cette attitude à la Smallwood. L'article 10 continue:

b) statuant sur les pouvoirs de la commission d'arbitrage nommée selon l'alinéa a), la procédure à suivre en matière d'arbitrage, la forme que doivent prendre les décisions de la commission et ayant pour objet de donner suite à toute décision de la commission d'arbitrage, prise à la majorité des arbitres ou par le président de la commission si celle-ci ne parvient pas à une décision majoritaire.

(2) Si une commission d'arbitrage nommée en vertu de l'alinéa a) du paragraphe (1) prend une décision concernant une question sur laquelle une compagnie de chemin de fer et un syndicat n'avaient pu s'entendre lorsque a été prise la décision, la convention collective visée par la présente loi intervenue entre la compagnie de chemin de fer et le syndicat est réputée modifiée par l'insertion dans ladite convention de cette décision, mais rien au présent article n'est censé limiter ni restreindre les droits, pour les parties à la convention...

En 1950, monsieur l'Orateur, le gouvernement dont certains vis-à-vis faisaient partie, avait imposé l'arbitrage obligatoire. De nouveau ce soir, comme cela s'est produit si souvent dans le passé, le premier ministre a appuyé verbalement le principe des négociations collectives tout en présentant une mesure législative coercitive qui n'aurait pas été nécessaire si le gouvernement avait agi à temps. Monsieur l'Orateur, il est dix heures.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, avant que le représentant prenne la parole, puis-je le rappeler, j'ai dit au ministre des Transports que je répondrais volontiers à ses questions. Je suis prêt à m'exécuter.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, comme les députés de l'opposition ont manifesté le désir de faire progresser le débat, je demanderais à la Chambre de permettre au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de terminer ses observations.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oh, ne m'accordez pas de faveur spéciale.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre y consentira à l'unanimité puisque la situation est très urgente.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je suis heureux de constater que le premier ministre reconnaît enfin l'urgence de la situation. Il a retardé, lanterné et traîné pendant des mois, mais je suis heureux de voir qu'il se rend enfin compte, ce soir, du sérieux de la situation.

**Le très hon. M. Pearson:** Poursuivez.

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, le député qui a la parole a déclaré qu'il est dix heures.

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[Français]

#### LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE —LES AGENTS UNILINGUES DE LA GRC

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de rappeler à l'autorité concernée l'élément canadien-français au Canada, et à l'époque où j'avais posé ma question, celle-ci était relative à la Commission de la capitale nationale et des agents unilingues de la Gendarmerie royale du Canada.

Il arrive fréquemment que des Canadiens de la province de Québec ou des Canadiens français des autres provinces du Canada, qui viennent ici, dans cette zone d'Ottawa et de Hull, ne peuvent converser avec l'autorité dans leur langue maternelle, et ce, bien que, d'après la constitution canadienne, nous jouissions du bilinguisme au pays, particulièrement au giron du gouvernement central.

Or, nous sommes en retard depuis de nombreuses années. Si nous signalons ce fait, ce n'est ni dans un mauvais esprit ni dans un esprit de discernement, mais afin de trouver un moyen constructif pour faire du Canada un pays où il fait bon vivre et où les deux cultures et les deux nations se sentent sur un pied d'égalité, particulièrement à cette La Mecque canadienne qu'est la capitale fédérale, et la ville de Hull. Eh bien, monsieur l'Orateur, si nous soulevons ces questions à quelques reprises, c'est que nous aimerions que le gouvernement règle de façon définitive cette question plutôt que de toujours la renvoyer aux calendes grecques. Il serait facile pour le gouvernement actuel d'agir dans ce sens. On le présente en différentes circonstances, tant dans cette Chambre qu'en dehors comme étant favorable à ce projet. Je me rappelle que l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) lors de la discussion d'un projet de loi concernant la culture, présentait le très honorable premier ministre (M. Pearson) comme celui qui devait galvaniser l'avenir du Canada et rapprocher les deux grandes cultures. Eh bien, je veux bien croire aux aspirations et à l'enthousiasme de l'honorable député de Lotbinière mais j'aimerais beaucoup mieux voir des actes positifs, particulièrement en ce qui concerne cette zone où nous vivons. Nous sommes ici des Canadiens de tous les coins